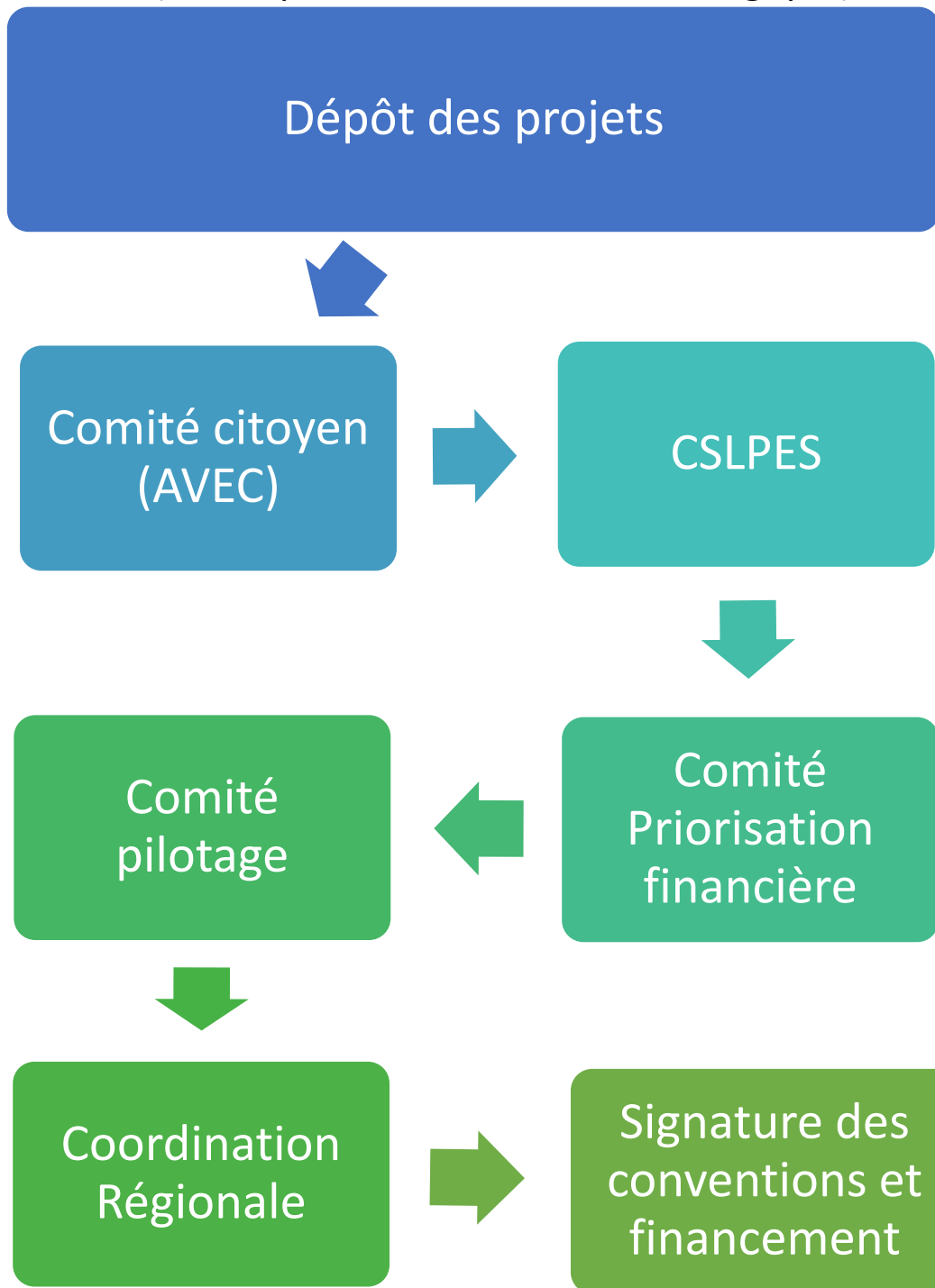


PAGIEPS Mesure 11—Gouvernance
(classé par déroulement chronologique)



PAGIEPS Mesure 11—Gouvernance

Annexe (Rôles, mandats et composition des comités)

Comité citoyen AVEC

Composition :

- 10 personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale sera créé.
- Supervision de la TACAE (Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie)
- En collaboration avec la personne embauchée en soutien à la coordination.

Mandat :

- Ce comité aura pour mandat de recevoir les propositions de projet et d'apporter leurs commentaires et propositions de bonification s'il y a lieu. Il est le premier comité à discuter des projets.
- 2 membres de ce comité siégeront à titre de conseillères ou conseillers au sein de la CSLPES.
- Ces deux personnes prendront part aux travaux du comité de priorisation financière.

Concertation Sherbrookoise de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Composition :

- Deux (2) personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale
- La Concertation Logement Sherbrooke
- La Concertation sherbrookoise en sécurité alimentaire
- La Table itinérance de Sherbrooke
- La Table de concertation et d'action Ascot en Santé
- La Table de quartier 4-Saisons
- Le Comité Vie de quartier Nord
- La Concertation École Larocque Communauté
- La Corporation de développement communautaire (CDC) de Sherbrooke
- La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Sherbrooke

Représentants des secteurs public et institutionnel

- Le Service d'organisation communautaire du CIUSSS de l'Estrie-CHUS
- La Ville de Sherbrooke

Mandat :

- Voir à l'élaboration et à l'adoption de la Stratégie d'action locale définissant les principes directeurs et les mécanismes de mise en œuvre ;
- Déterminer les axes et cibles en collaboration avec l'ISDC ;
- Élaborer les critères de sélection des actions à conduire et en lien avec les critères gouvernementaux ;
- Réaliser une rencontre de tous les organismes intéressés et présenter le document-guide pour le dépôt de projets.
- Identifier les actions qui pourront être soutenues financièrement
- Réaliser une rencontre de tous les organismes promoteurs afin d'échanger sur les actions et de favoriser les alliances.
- Recommander les actions à conduire au comité de priorisation financière
- Soutenir la coordination de toutes les étapes de la Stratégie d'action locale.
- Favoriser une communication efficace entre les membres.
- Assurer le suivi auprès des promoteurs de projets et recevoir la reddition de compte, s'il y a lieu.
- Réaliser un suivi des actions et contribuer au volet d'évaluation.

PAGIEPS Mesure 11—Gouvernance

Annexe (Rôles, mandats et composition des comités)

Comité de priorisation financière

Composition :

- 2 personnes vivant en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale
- 3 membres actifs de la CSLPES ;
- 1 personne représentante de la Ville nommée par cette dernière ;
- 1 personne représentante du CIUSSS nommé par ce dernier ;
- 1 personne représentante de l'ISDC ;

Mandat :

Le comité de priorisation financière détermine les projets qui seront financés et la hauteur de ce financement selon le cadre budgétaire disponible. Le comité dépose ses recommandations à l'ISDC. Le comité se réserve la possibilité de convoquer les promoteurs pour toutes questions d'éclaircissement.

Comité de pilotage

Composition :

- Ville de Sherbrooke : direction Service des sports, de la culture et de la vie communautaire
- CIUSSS de l'Estrie-CHUS : direction adjointe de la santé publique et des partenariats
- Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke : direction des services éducatifs
- Corporation de développement communautaire de Sherbrooke : direction
- Sherbrooke Ville en Santé : direction

Mandats :

- Chapeauter les travaux de la CSLPES relativement à la Mesure 11 du PAGIEPS ;
- Déterminer les axes et cibles en collaboration avec l'ISDC ;
- Analyser conjointement avec la CSLPES le potentiel de réalisation de projets pluri-MRC et voir à leur concrétisation le cas échéant ;
- Suivant les recommandations du comité de priorisation financière, évaluer, bonifier et confirmer le financement des projets

Coordination régionale

Composition :

- Coordinatrice régionale (Observatoire Estrien du développement des communautés)

Mandat :

- Vérification de la conformité et approbation des projets